

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 1

Artikel: Retour sans peur
Autor: Wyssa, Béatrice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet Croix-Rouge d'aide au départ

Retour sans peur

On les appelle les «réfugiés sur orbite». Nulle part désirés, ils sont ballotés d'un pays à l'autre. Séparément chaque Etat est bien trop impuissant pour résoudre le problème. La Croix-Rouge s'en inquiète et décide d'agir. Avec son réseau international de 137 Sociétés nationales, elle a quelque chose à offrir.

Béatrice Wyssa

Réfugiés sur orbite

60, avenue de Tivoli à Lausanne. L'adresse se transmet de réfugié à réfugié avec une rapidité surprenante.

60, avenue de Tivoli, c'est la dernière porte à laquelle peut encore frapper le réfugié qui, lorsque tout espoir est perdu de trouver asile, lorsque l'attente du verdict tarde trop, décide de quitter la Suisse.

On a tout dit – ou presque – des itinéraires et filières qui relient le Zaïre, le Chili ou le Sri Lanka à la Suisse. Par contre les pérégrinations du Zaïrois, du Tamoul ou du Chilien qui décide de quitter la Suisse par ses propres moyens, passent sous silence. Elles n'en sont pourtant pas moins semées d'embûches. Entre la décision de partir et le départ, se dresse souvent un barrage administratif mal praticable, une jungle pour le non-initié. Or on l'ignore, et le requérant qui décide de partir, aussi.

Appapilai a choisi de rentrer au Sri Lanka après deux ans passés en Suisse. Les raisons de sa fuite n'étaient pas homologuées par l'Office fédéral de la police, il n'a aucune chance d'obtenir la faveur d'un asile. Parti sans papiers, aujourd'hui sans un sou, il retire sa demande, mais ne sait par quels moyens rejoindre son pays.

Diego, Chilien, séjourne en Suisse avec sa famille depuis six ans. Apprenant qu'il a été débouté de sa demande, il décide de rentrer en Amérique du Sud, non pas au Chili, mais dans un pays voisin. Seulement voilà, l'affaire se complique. Deux de ses quatre enfants, mineurs, souhaitent achever l'apprentissage commencé en Suisse. Le temps de demander une prolongation du séjour sur sol national pour les enfants et de leur trouver un tuteur, et voilà que le délai de séjour imparti aux parents

est expiré. Seuls, ils ne viennent jamais à bout des démarches.

Appapilai et Diego sont deux des 48 personnes qui, depuis la mi-novembre, ont frappé à la porte du 60, avenue de Tivoli. En Suisse, on estime à 35,7 % le nombre des requérants qui, l'an passé, ont choisi de quitter notre pays suite à une issue négative de leur requête ou découragés par la lenteur de la procédure. Mais la Suisse n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Onze millions d'hommes à travers le monde sont à la recherche, qui de leur survie, qui d'un avenir économique plus prometteur. Peu aboutissent. Souvent propulsés d'un pays à l'autre, ils deviennent ce que l'on appelle des «réfugiés sur orbite».

A vastes migrations, vaste programme

Le problème, incontestablement, est multinationnal et ne peut être traité qu'à ce niveau-là. La Ligue des Sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne pouvait pas rester indifférente. Unique organisation humanitaire implantée et active dans la quasi-totalité des Etats du monde par ses sociétés nationales, elle occupe une place stratégique inespérée pour tenter d'apporter une solution à la situation actuelle. Raison pour laquelle la Ligue, la Croix-Rouge suisse et la Croix-Rouge allemande mettent au point un vaste projet d'aide aux réfugiés.

En bref, voici l'idée. La tâche consiste à réduire au plus court laps de temps la séparation du réfugié d'avec sa famille et son pays, et d'aider à sa réintroduction culturelle, sociale et familiale.

Pour cela une aide triple est prévue: le réfugié qui désire quitter la Suisse pourra d'abord s'enquérir auprès d'un

bureau d'information en cas de retour de la situation économique ou politique du pays dans lequel il a choisi de s'installer. Ensuite, toujours auprès de ce même bureau, il pourra solliciter un appui pour ses démarches administratives, voire pour un éventuel subventionnement du billet de transport. Dans le pays d'accueil, finalement, le réfugié devrait pouvoir compter sur une aide identique – Croix-Rouge, par exemple – qui le suivrait au cours de sa réintégration.

Vaste projet, puisqu'une fois réalisé, le réseau d'aide au retour devrait pouvoir s'appuyer sur un grand nombre de Sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, voire sur la collaboration et l'investissement d'une large frange de la population et des cercles économiques.

Le temps presse. C'est pourquoi on a planifié la réalisation du projet pour le plus proche avenir. Chaque Société devrait pouvoir fonctionner comme un maillon de la

chaîne. Mais pour lors, et jusqu'au printemps prochain, deux pays seulement, l'Allemagne et la Suisse, expérimenteront le projet.

On se presse au 60, avenue de Tivoli

Première étape du projet: le bureau d'information en cas de départ.

60, avenue de Tivoli à Lausanne. En moins de temps qu'il n'en fallut pour présenter à la presse le nouveau bureau d'information en cas de départ de la Croix-Rouge suisse, les réfugiés, à la recherche d'un conseil, faisaient déjà la queue devant la porte. Au bout de trois semaines, 48 ressortissants d'Afghanistan, d'Angola, du Chili, de Turquie, du Zaïre, des pays de l'Est étaient venus présenter leur cas ou celui de leur famille.

Demande refusée, attente trop longue, pour la plupart ils veulent retourner chez eux ou dans un pays voisin.

Nous avons demandé à Lucas Contomanolis, le respon-

sable du bureau d'information, ce qu'il pouvait faire pour aider les requérants.

«La plupart du temps, il s'agit de frapper à la porte de l'Office fédéral de la police pour obtenir le passeport du requérant et l'éventuel remboursement du billet de transport qui leur permettra de rentrer. Nous avertissons aussi, si nécessaire, l'employeur et la régie. En soi, les démarches ne sont pas bien compliquées, mais elles traînent parfois tant, que nous devons réclamer une prolongation du droit de séjour pour le requérant. Ce bureau est-il ouvert à tous les réfugiés? Deux conditions doivent être remplies: être réfugié et avoir déposé une demande d'asile en Suisse. Actuellement les réfugiés viennent de toute la Suisse. Et le réfugié qui vit dans l'ilégalité en Suisse? Un seul cas s'est présenté. La police cantonale que nous avons dû contacter nous a assuré de son entière confiance. Pour les autres cantons, nous réitérerons notre

En marge de l'information

L'horizon de la grande majorité des requérants d'asile est loin de se dégager dans le pays où la demande d'asile est déposée. Bien au contraire, la situation aurait plutôt tendance à s'aggraver si l'on sait que certains d'entre eux sont forcés à une inactivité totale de deux ou trois ans. On imagine les répercussions graves et nfastes qu'une telle situation peut engendrer autant sur les capacités de travail que, par conséquent, sur les facultés de réintroduction du réfugié. Il faut donc et à tout prix éviter que le requérant ne quitte la Suisse plus démunie qu'avant.

C'est dans ce but que la Croix-Rouge suisse a organisé des programmes d'occupation qui permettent au requérant d'acquérir quelques connaissances de base grâce à un cours de seize semaines. Pour l'heure, un seul cours est prévu, un seul cas s'est présenté. La police cantonale que nous avons dû contacter nous a assuré de son entière confiance. Pour les autres cantons, nous réitérerons notre

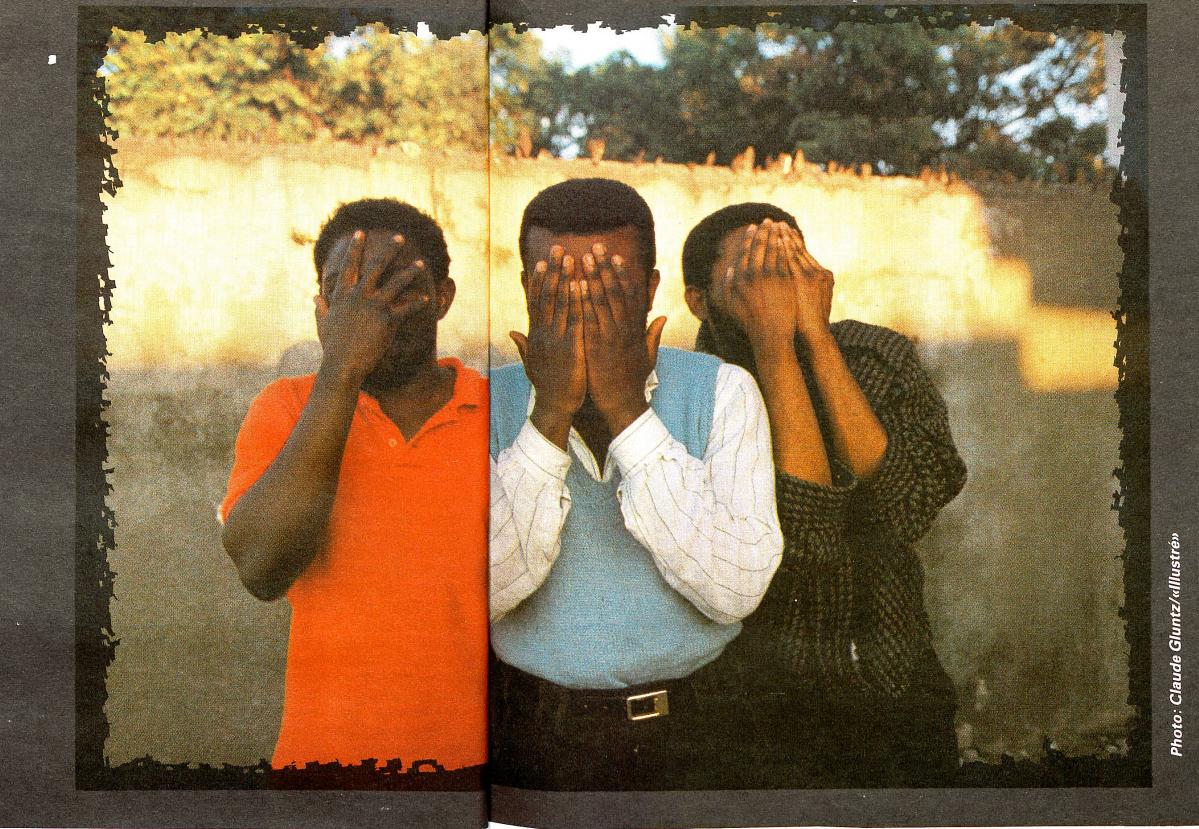


Photo: Claude Glunz/«l'illustration»

vités enseignées, de sorte que le requérant puisse choisir un domaine professionnel qui lui réserve des chances de travail dans le pays de destination, tels que l'agriculture, le bâtiment ou la technologie de base.

«Le premier cours débutera en avril prochain, explique H. Hunziker, secrétaire de la Section de Bâle-Campagne. Tous les samedis, de 8 à 11 heures, huit réfugiés recevront des rudiments de connaissances de serrurerie et de ferronnerie. Mais auparavant et depuis janvier, ils auront acquis quelques connaissances d'allemand.

«Au programme, trois étapes: le travail à l'établi – limier, scier, forer; puis la soudure; finalement des rudiments de ferronnerie. Au bout des seize semaines, les huit requérants seront capables de fabriquer des petits objets, marteau ou chandelier.»

Une aide par-delà les frontières

Dernière étape du programme: l'aide à la réintégration dans le pays d'origine grâce au soutien de la Société nationale de Croix-Rouge ou Croissant-Rouge.

Est-ce que le programme d'aide au départ et à la réintégration de la Croix-Rouge ne concurrence pas l'action du HCR? Non, répond Karl Ketteler du Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse. Le HCR est un bureau auquel est rattaché un certain nombre de missions à l'étranger, et en tant que tel, il ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour réaliser un tel projet. Pensez-vous pouvoir vous limiter aux seules sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour assurer la réintégration des réfugiés? Toutes ne sont effectivement pas assez développées pour se lancer dans cette nouvelle tâche. Les possibilités de collaboration avec d'autres organismes ne manquent pas. Le projet a-t-il rencontré des échos hors du mouvement de la Croix-Rouge? Oui, il a immédiatement suscité une réaction au sein du Conseil de l'Europe. Une motion a été déposée pour que les Etats européens collaborent à la recherche d'une solution au niveau international. Pour l'instant, c'est une déclaration d'intention.